[](https://www.kla.tv/7034)

L’Etat refait l’éducation des enfants

**De nombreuses personnes de l’ex-Allemagne de l’est ont expérimenté comment l’Etat influençait les enfants et des adolescents et refaisait leur éducation.**

De nombreuses personnes de l’ex-Allemagne de l’est ont expérimenté comment l’Etat influençait les enfants et des adolescents et refaisait leur éducation.   
Avec l’entrée dans la RFA et le nouveau système, les choses n’ont pas du tout été améliorées.   
Simplement la rééducation des enfants se déroule à présent d’une autre manière. Avec ce sujet, je vous souhaite très cordialement la bienvenue.  
Selon une décision du tribunal administratif supérieur de Berlin, les parents d’un enfant scolarisé n’ont pas droit à ce que leur enfant soit dispensé d’éducation sexuelle. Le ministère de l’éducation de Düsseldorf a aussi refusé avec le motif suivant une demande similaire:  
  
« Le devoir d’éducation des parents ne peut pas exister sous la même forme une fois pour toutes, comme sous la forme en vigueur au moment où la Loi Fondamentale a été adoptée. D’après les connaissances actuelles, l’Etat d’un pays a un intérêt légal à exercer une influence sur le développement psychique des jeunes. »  
La citation suivante du Professeur Hans-Jochen Gamm montre clairement que dans l’enseignement il s’agit de bien plus que d’explications sur la sexualité.  
  
 « Nous avons besoin de la stimulation sexuelle des jeunes pour … éliminer radicalement l’obéissance à l’autorité et l’amour des enfants pour leurs parents. »  
  
En fait, cette citation provient du manuel pour les instituteurs : « Instructions pour appliquer les directives-cadre sur l’éducation sexuelle en Hesse. »  
La loi fondamentale de 1949 avait attribué le devoir d’éducation uniquement aux parents pour ainsi protéger les enfants contre l’intention de l’Etat de refaire leur éducation.  
Il faudrait porter plainte contre toute intention d’éliminer l’amour de l’enfant pour ses parents – mais qui le fera ?  
La citation suivante de l’écrivain et poète allemand Manfred Hausin dit combien ces nouvelles évolutions sont incompréhensibles :  
  
 « Depuis que je marche avec les yeux et les oreilles ouverts à travers ce pays, je n’arrive plus à fermer ma bouche. »  
  
Vous aussi, marchez avec les yeux et les oreilles ouverts à travers notre pays et utilisez votre bouche pour transmettre toutes ces contre-voix. Merci beaucoup !

**de sv.**

**Sources:**

Zeitung: „Der Südafrika-Deutsche“, 8.8.2014 | [www.freiewelt.net/kinderliebe-zu-den-elterngrundlich-](https://www.freiewelt.net/kinderliebe-zu-den-elterngrundlich-)  
beseitigen-2903/ | S&G Nr.2/14

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#SexualisationPrecoce - précoce - [www.kla.tv/SexualisationPrecoce](https://www.kla.tv/SexualisationPrecoce)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.